



Possibilités forestières 2023-2028

Diffusion des résultats préliminaires
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le 13 mai 2021

Forestier en chef





→→→ Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Mandats du Forestier en chef
3. Calcul et détermination des possibilités forestières
4. Quelques orientations
- 5. Saguenay-Lac-Saint-Jean : Portrait et enjeux régionaux**
6. Résultats préliminaires
7. Prochaines étapes
8. Période de questions



MANDATS DU FORESTIER EN CHEF

→→→ Les mandats

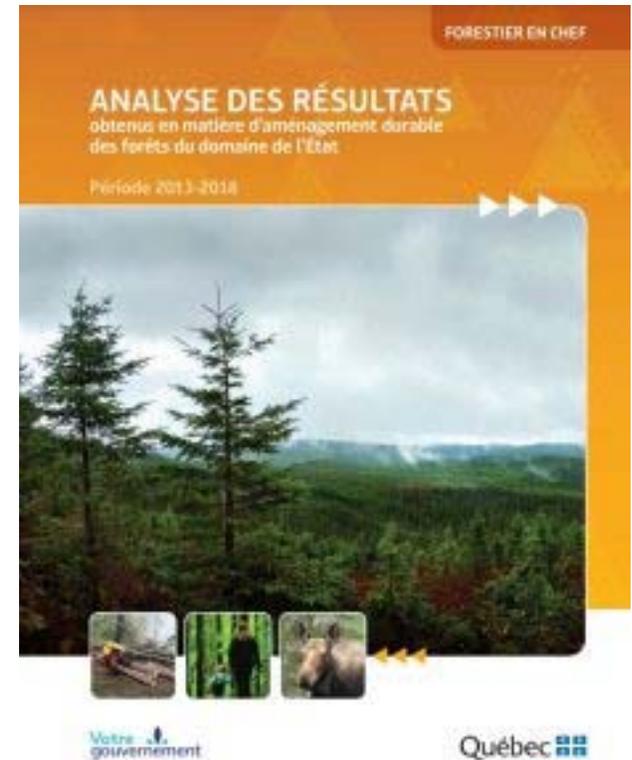
- ▶ Déterminer les possibilités forestières
- ▶ Éclairer les décideurs
- ▶ Informer la population sur l'état des forêts



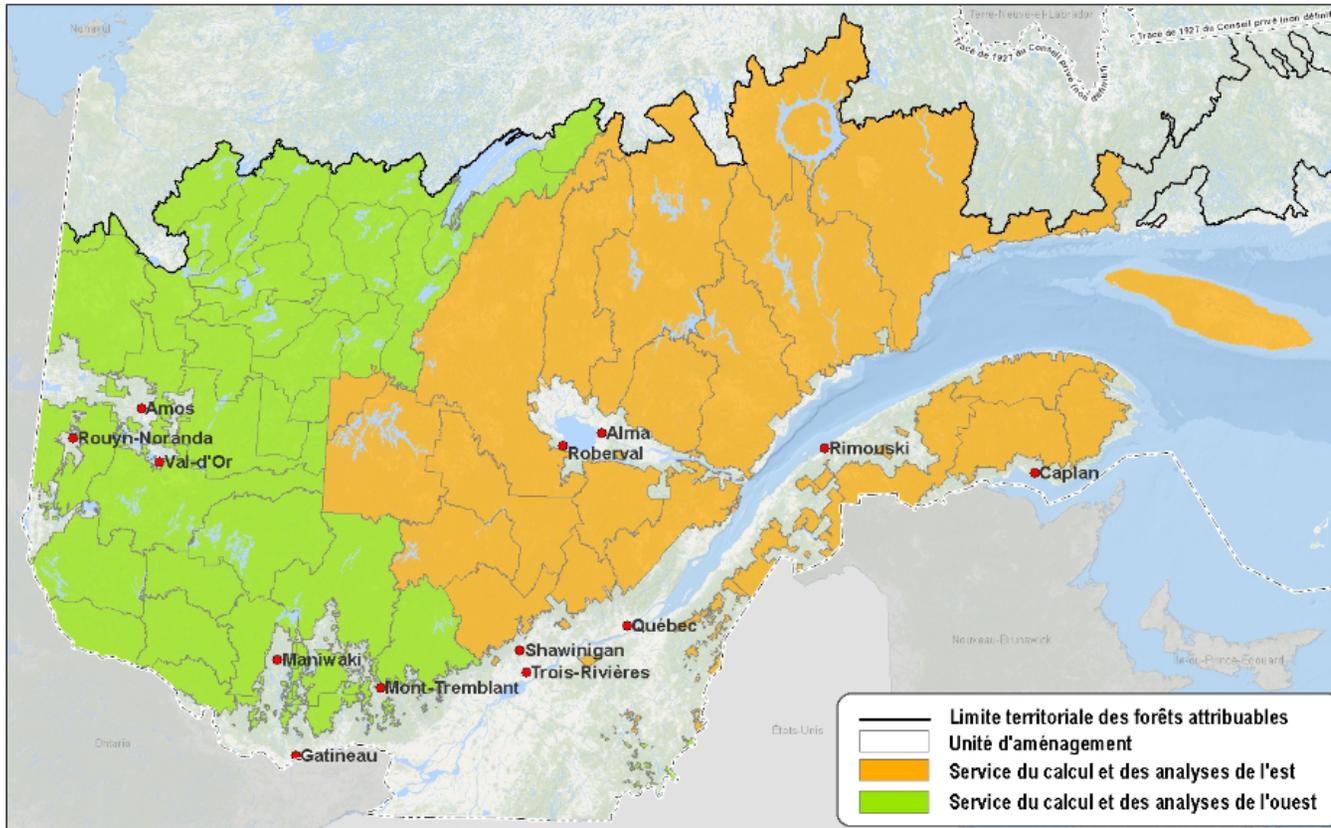
→→→ Les mandats (suite)

- ▶ Déterminer le volume de bois non récolté de la période précédente
- ▶ Analyser les résultats obtenus en matière d'aménagement durable des forêts du domaine de l'État

Le Forestier en chef exerce ses mandats en toute indépendance.



→→→ L'organisation



- ▶ 51 employés
- ▶ 13 bureaux
- ▶ Siège social à Roberval



CALCUL ET DÉTERMINATION DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES



→→→ Une diffusion des résultats préliminaires : Pourquoi ?

- ▶ Vous présenter les grandes étapes du calcul et son processus
- ▶ Vous informer des principaux éléments pris en compte
- ▶ Vous donner des explications sur les variations
- ▶ Répondre à vos questions
- ▶ Recueillir des commentaires pouvant améliorer les analyses



→→→ En préambule, il faut savoir que...

Certaines unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières car de nouvelles données d'inventaires écoforestiers nous ont été fournies ...





→→→ En préambule, il faut savoir que...

Les unités d'aménagement n'ayant pas de nouvelles données ont plutôt fait l'objet d'analyses en vue de vérifier la nécessité de mettre à jour ou de reconduire les possibilités forestières 2018-2023.

- ▶ Fusion d'unités d'aménagement
- ▶ Feux de forêt
- ▶ Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
- ▶ Nouvelles aires protégées
- ▶ Ajustements à la stratégie d'aménagement
- ▶ etc.

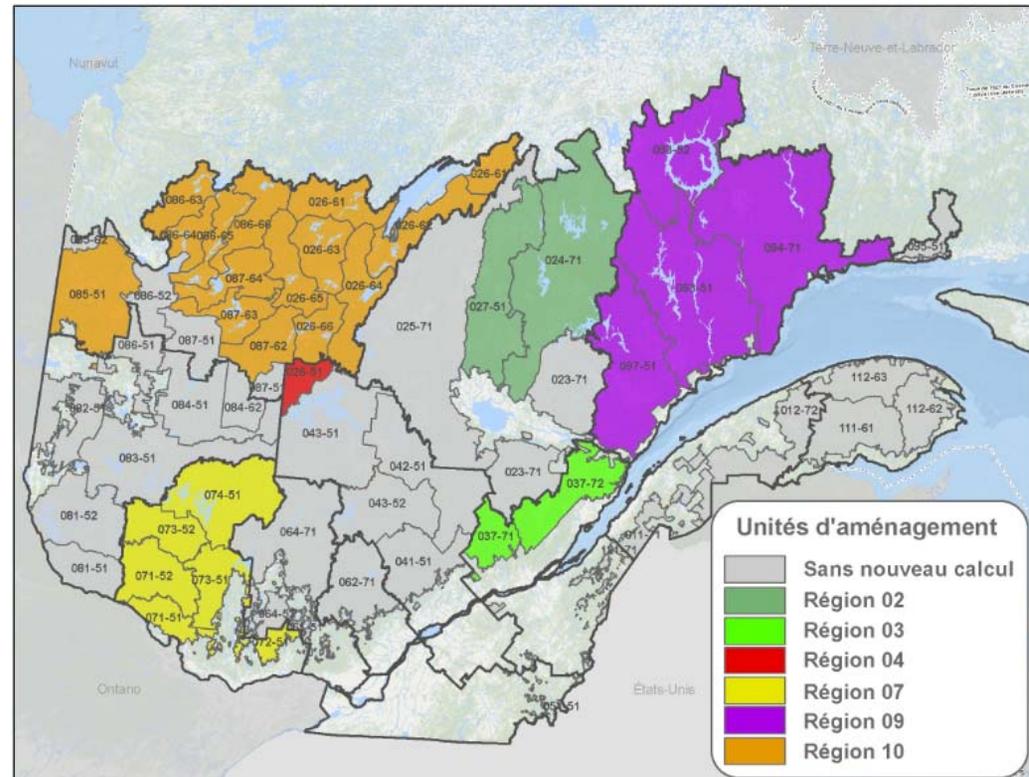
→→ Territoires avec nouveaux calculs

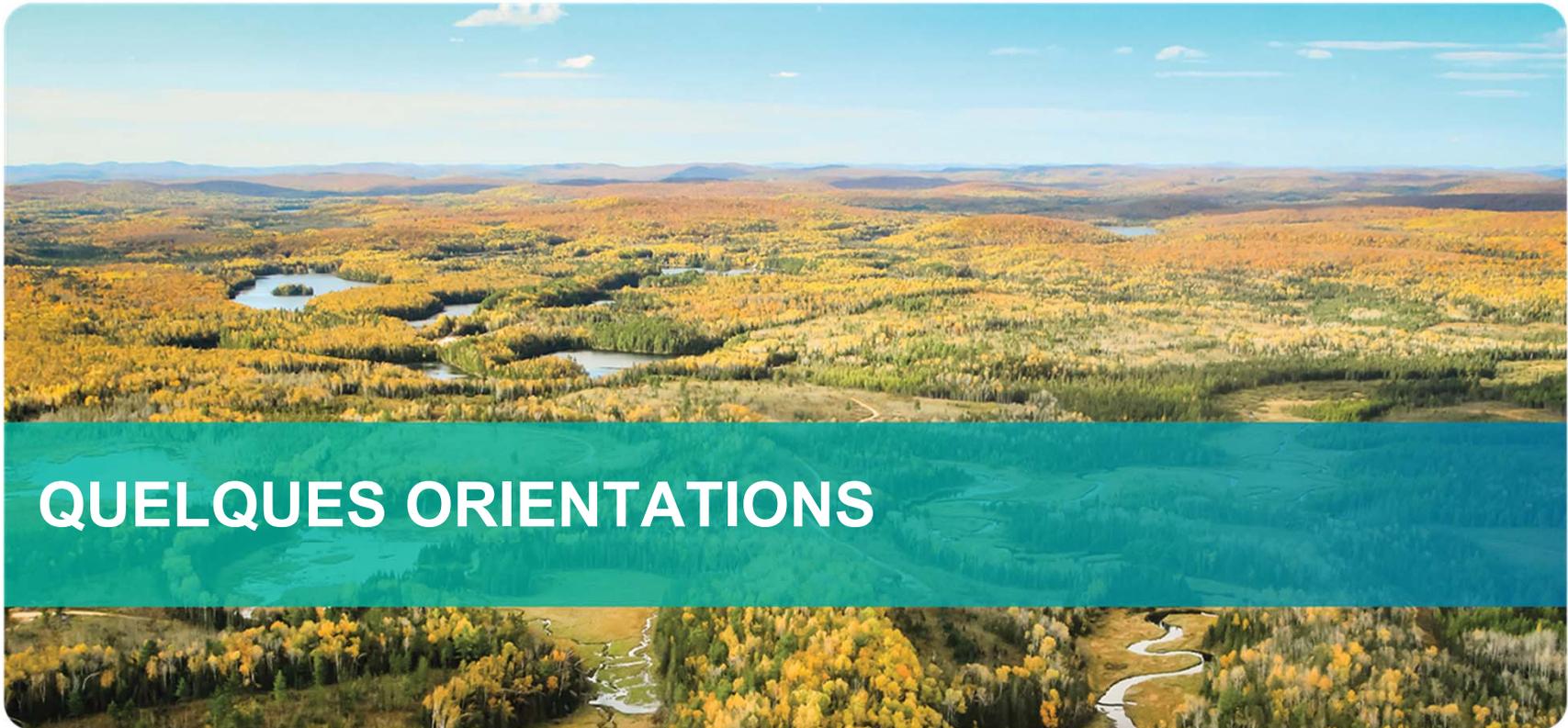
Nouveaux calculs

- ▶ 28 unités d'aménagement

Mises à jour ou reconductions

- ▶ 29 unités d'aménagement





QUELQUES ORIENTATIONS



→→ Caribous forestiers et montagnards

- ▶ Les plans de rétablissement de 2013, ajustés en 2016, sont maintenus dans nos travaux
- ▶ À venir : *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards*
- ▶ Lorsque le gouvernement aura adopté la nouvelle Stratégie, elle sera considérée dans la détermination des possibilités forestières

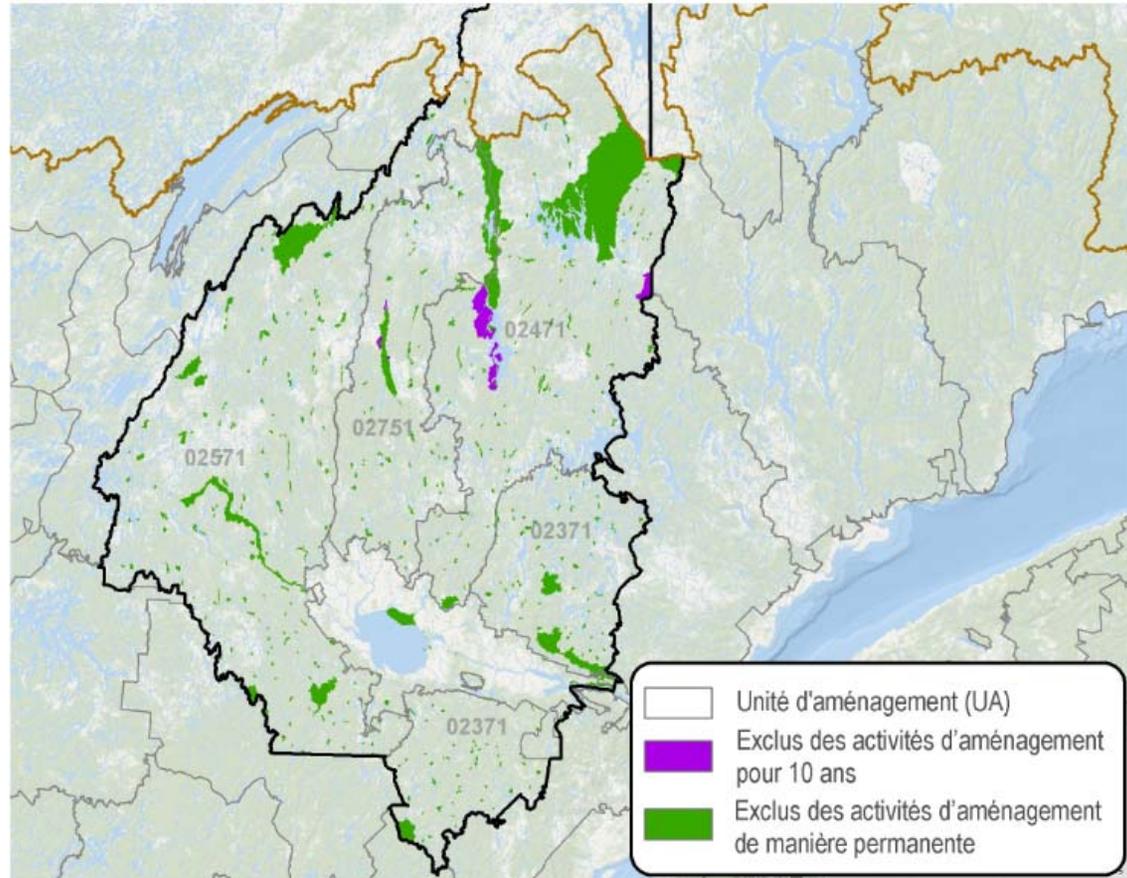




→→→ Aires protégées

- ▶ Les aires protégées faisant l'objet d'un décret sont retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les aires protégées annoncées en décembre 2020 sont aussi retirées du territoire destiné à l'aménagement forestier
- ▶ Les territoires d'intérêt faisant l'objet d'un consensus interministériel sont exclus de l'aménagement pour une période de 10 ans
- ▶ Le rôle du Forestier en chef est d'intégrer les décisions prises par le Gouvernement dans le dossier des aires protégées

→→→ Aires protégées



→→ Lisières boisées riveraines

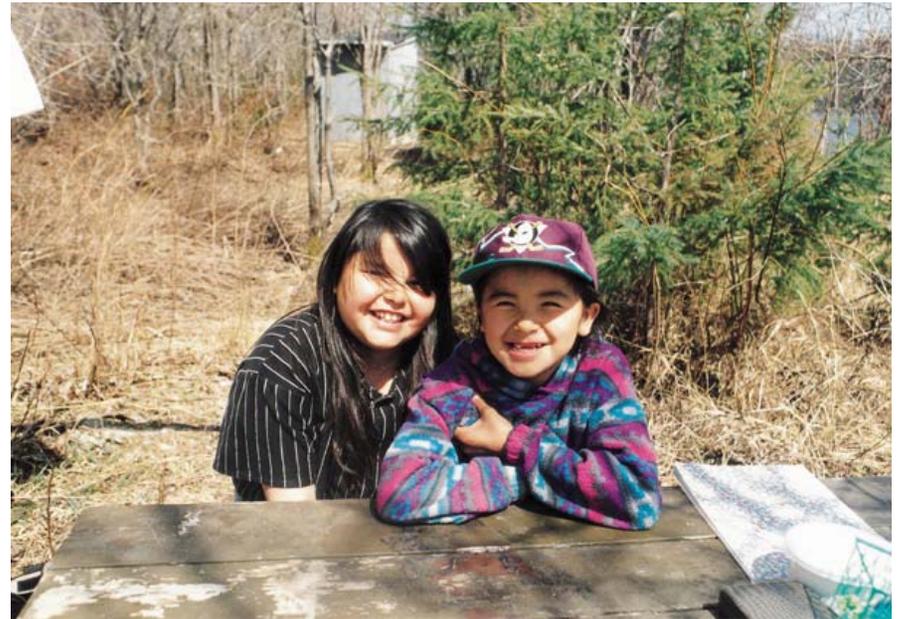
Les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières.





→→→ Ententes autochtones

Les ententes convenues entre le Gouvernement et les Premières Nations sont intégrées au calcul des possibilités forestières.





→→→ Certification forestière

- ▶ Les modalités de la certification forestière sont évaluées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Le Forestier en chef recommande au ministre de soustraire le volume évalué lors de l'attribution

**Forestier en chef
Détermination**



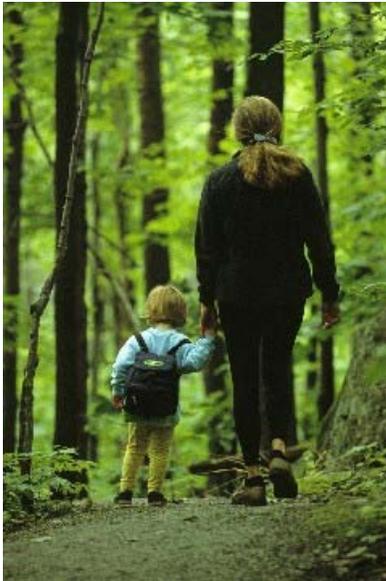
**Ministre
Attribution**





→→ Aménagement durable des forêts

Le calcul intègre plusieurs autres usages que la récolte





→→→ Aménagement durable des forêts

- ▶ Aménagement écosystémique (vieilles forêts, etc.)
- ▶ Protection des sols et de l'eau
- ▶ Portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier
- ▶ Harmonisation des usages
- ▶ Premières Nations

Informations plus détaillées dans les fiches sur le site Internet



SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN : PORTRAIT ET ENJEUX



PORTRAIT DU TERRITOIRE FORESTIER

→→→ Votre territoire forestier – Saguenay-Lac-Saint-Jean

4 unités d'aménagement

023-71

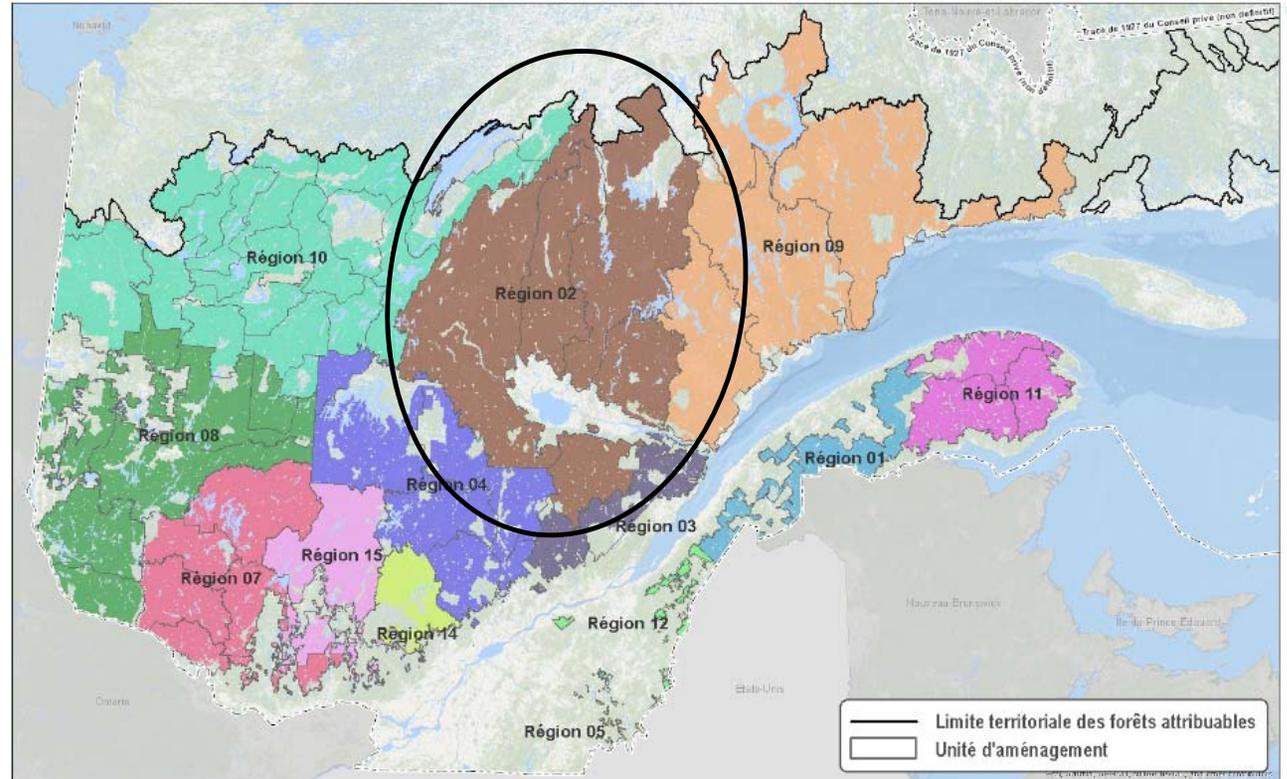
024-71

025-71

027-51

Superficie totale

8 453 000 hectares



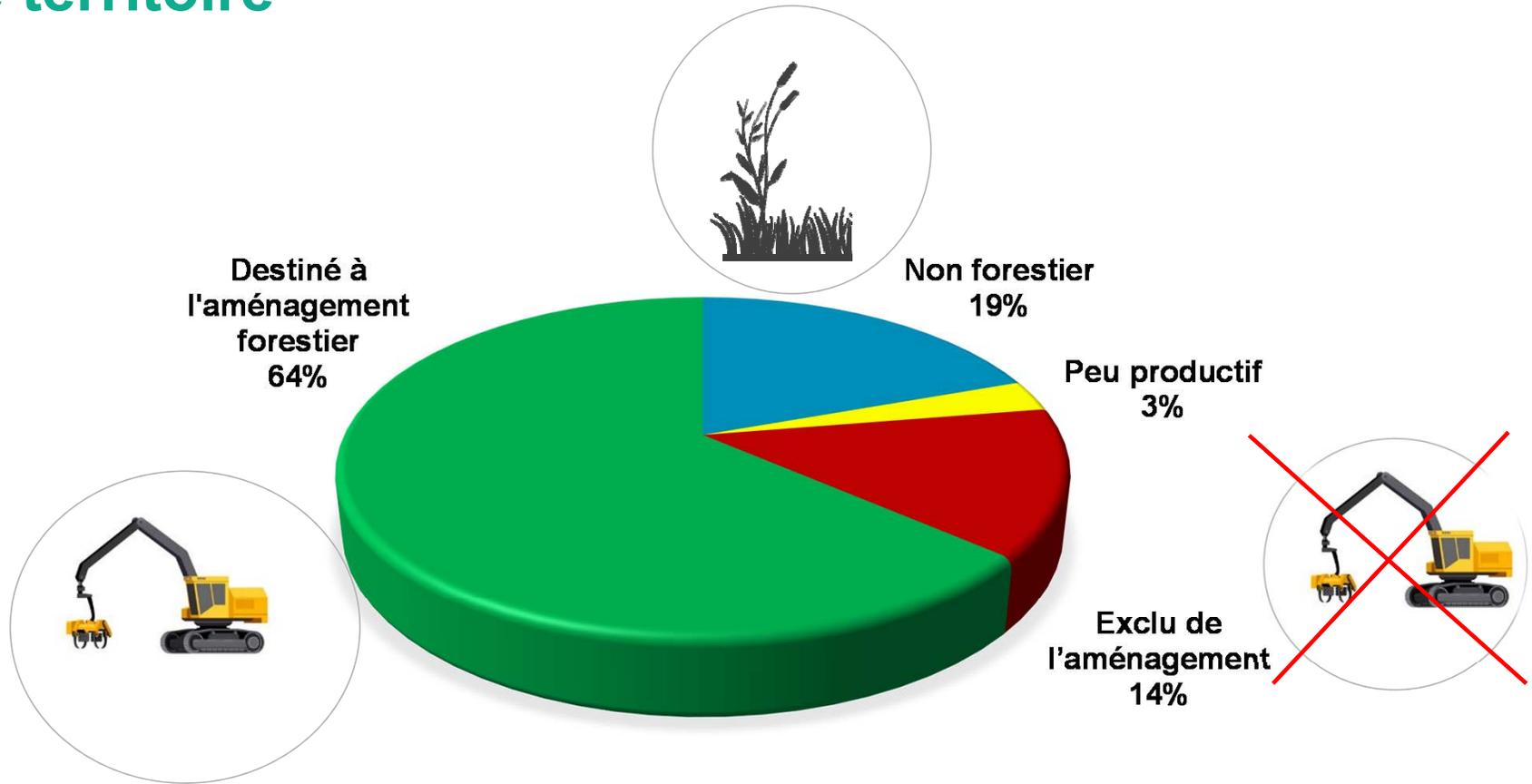


→→→ Le territoire de la région

La superficie **exclue** de l'aménagement forestier représente **36 %** des unités d'aménagement.



→→→ Le territoire





→→→ Feux de forêt

Intégration des dommages causés par le feu de Chute-des-Passes en 2020.







→→→ Enjeux régionaux

- ▶ Plus de 50 modalités intégrées au calcul des possibilités forestières
- ▶ Les modalités intégrées au calcul sont classées selon les six critères d'aménagement durable du Conseil canadien des ministres des forêts.
- ▶ Impossible de toutes les approfondir au courant de la rencontre



→→→ Quelques exemples ...

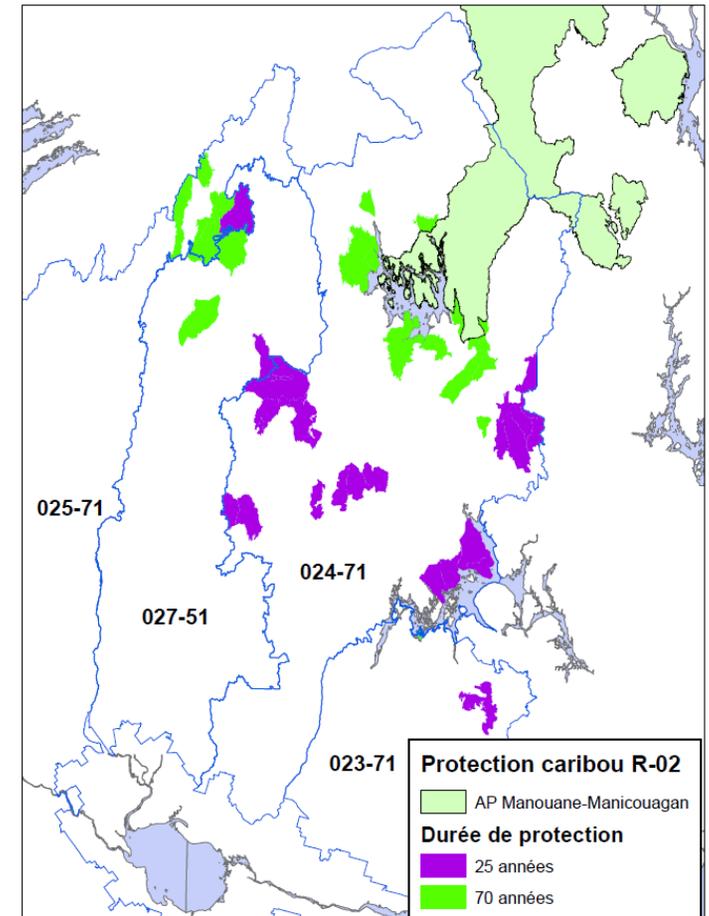
1. Le plan de rétablissement du caribou forestier
2. La tordeuse des bourgeons de l'épinette
3. La Stratégie régionale de production de bois
4. L'organisation spatiale
5. Les Ententes d'harmonisation autochtones

→→ Caribou forestier

- ▶ Le plan de rétablissement en vigueur est maintenu

Modalités de 2016 reconduites

- ▶ 40 000 ha de massifs redeviennent disponibles à la récolte (annoncé en 2019).
- ▶ 223 000 ha de massifs demeurent sous protection

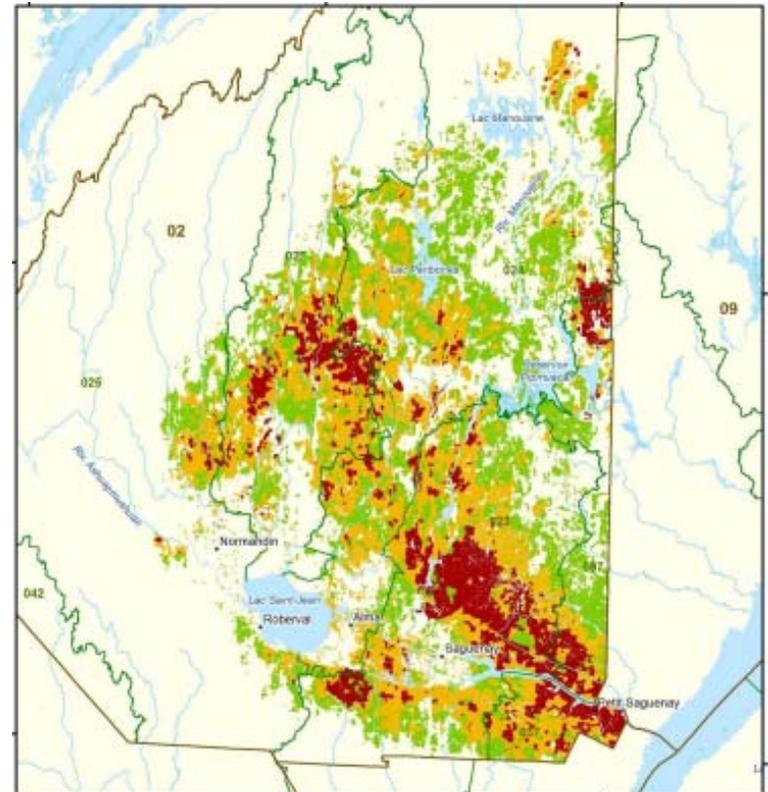


→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette

► Approche adaptative

Diversité de moyens mis en place selon

- ✓ La vulnérabilité du territoire
- ✓ L'état d'avancement de l'épidémie
- ✓ Les initiatives de récupération en place





→→ Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

- ▶ Anticiper des pertes où la défoliation atteint un stade avancé

3 des 4 unités d'aménagement ont plus de 5 % de leur superficie dans un stade de défoliation avancé

Territoires	Moyens
025-71	Suivre la situation et la vulnérabilité du territoire
023-71, 024-71 et 027-51	Anticiper des pertes dans les secteurs de défoliation avancée Tenir compte des initiatives de récupération planifiées



→→→ Stratégie régionale de production de bois

- ▶ Stratégie régionale officialisée par le MFFP (Avril 2018)

Grands objectifs de la stratégie

Augmenter

1. La quantité de matière ligneuse disponible à la récolte
2. La qualité de la matière ligneuse disponible
3. La superficie des terrains forestiers productifs
4. La qualité des bouleaux

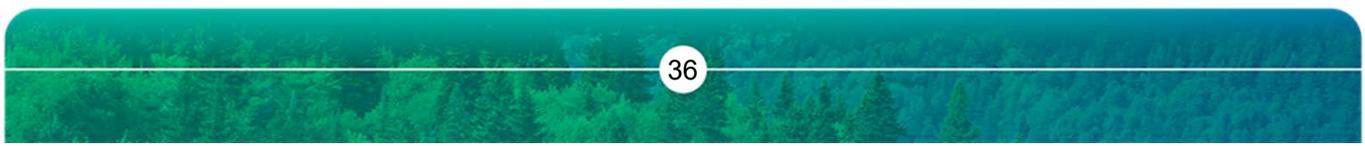


→→→ Stratégie régionale de production de bois

▶ Objectifs régionaux → Cibles et actions spécifiques

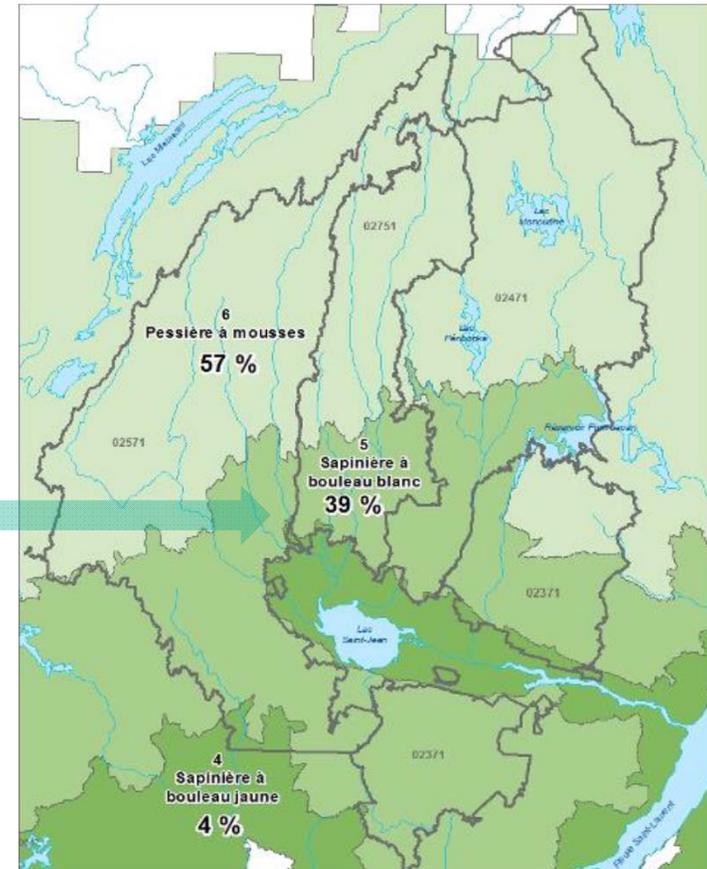
Quelques exemples ...

Unités d'aménagement	Cibles/Modalités
027-51	Réaliser des plantations intensives 840 ha/an (épinettes) et 300 ha/an (mélèze)
024-71	Réaliser 200 ha/an d'éclaircie précommerciale à partir de 2028
023-71	Augmenter de 40 % les cibles de reboisement
025-71	Miser davantage sur le regarni (2 300 ha/an) et entretien des plantations (3 340 ha/an)



→→ Organisation spatiale

- ▶ Approche par compartiments d'organisation spatiale dans la sapinière
- ▶ Remplace la coupe mosaïque dans le sud de la région



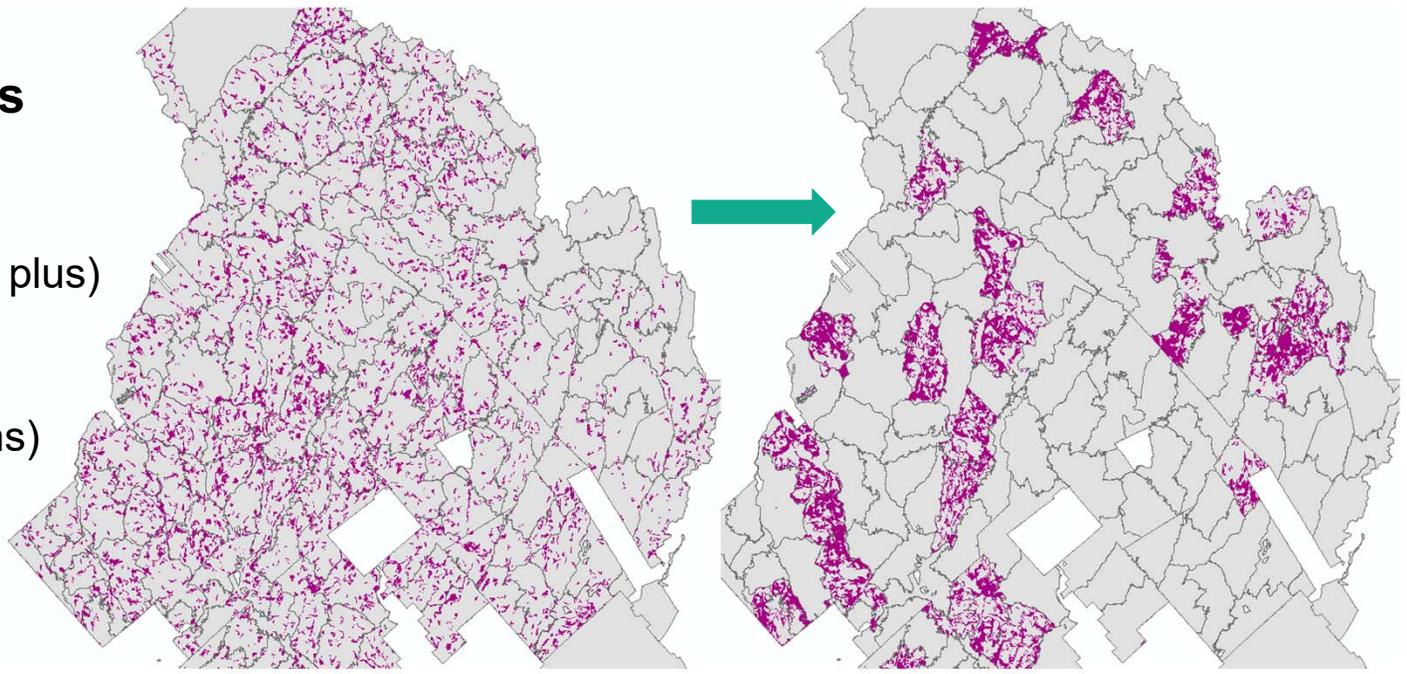


→→ Organisation spatiale

- ▶ Approche par compartiments d'organisation spatiale dans la sapinière
- ▶ Remplace la coupe mosaïque dans le sud de la région

Deux objectifs poursuivis

- 1- Écosystémique
(Cibles de forêts de 7 mètres et plus)
- 2- Rentabilité
(Agglomération des interventions)





→→→ Harmonisation - Entente « Baril-Moses »

- ▶ Les modalités actuelles de *l'Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* en vigueur sont reconduites
- ▶ Le Forestier en chef analysera l'impact sur les possibilités forestières lorsque les nouvelles modalités seront convenues entre les parties

→→ Aménagement durable des forêts

Informations plus détaillées dans les documents

- ▶ Section « *Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières* »

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 037-71

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	80 % du territoire est maintenu sous le niveau d'altération modérée
Structure complexe	Réalisation d'une proportion de 20 % de coupes progressives irrégulières
Composition forestière	Maintien de superficie de type de couvert résineux et de type de couvert à feuillus tolérants
Legs biologiques	Rétention de 5 % du volume dans 20 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	28 100 hectares en aires protégées décorées exclues du territoire aménagé
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en sapinière
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion de l'aménagement des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le MFFP (omble Quessas et tortue des bois)

Etat et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,2 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,9 m ³ /ha/an avec un potentiel de 2,1 m ³ /ha/an dans 100 ans
Perturbations naturelles	Adaptation de la stratégie sylvicole visant la diminution de la vulnérabilité du territoire à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés Maintien d'un minimum de 50% de forêt de 7 mètres et plus dans les bassins versants des lacs stratégiques
Sols	Exclusion de la récolte des pentes abruptes (plus de 40% de pente) et des sommets pour une superficie de 40 490 hectares (11 % de la superficie totale)

Bureau du forestier en chef Québec



RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

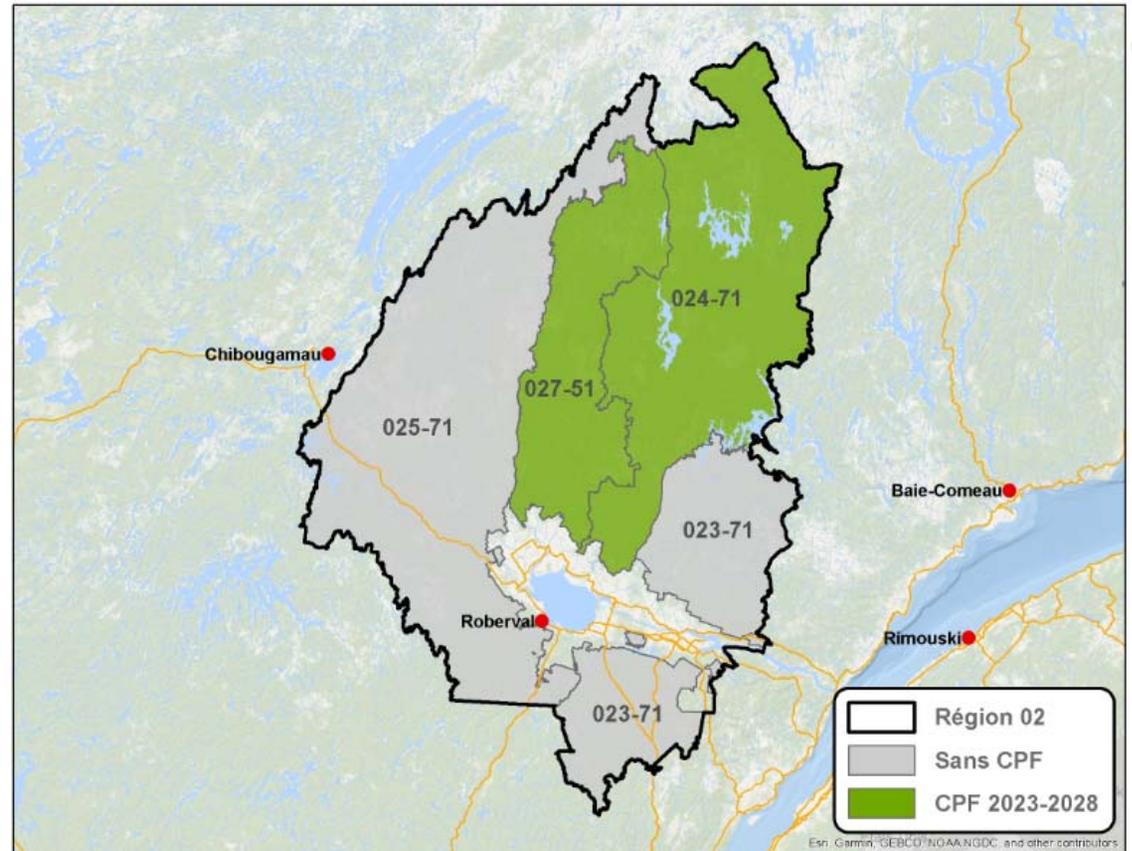
→→ Unités d'aménagement de la région

Deux nouveaux calculs

- ▶ 024-71
- ▶ 027-51

Analyses sans nouveaux calculs

- ▶ 025-71
- ▶ 023-71





→→→ Constats généraux

Résultats préliminaires

- ▶ Faible hausse des possibilités forestières de la région : **+2%**

Pas uniforme

- ▶ 024-71 : **+16%**
- ▶ 3 autres unités : faibles variations [-4% à +4%]





→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

024-71

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	1 307 200	0	0	400	49 200	172 100	10 100	3 600	0	1 542 600
2023-2028	1 567 200	0	0	500	65 300	153 700	500	3 500	300	1 791 000
Δ	20%	-	-	25%	33%	-11%	-95%	-3%	-	16%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : 1,2 m³/ha/an
- ▶ Récolte annuelle de 2,3 % du volume total sur pied
- ▶ 24 % des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin



→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

027-51

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	881 400	0	0	100	73 500	108 900	1 200	1 500	200	1 066 800
2023-2028	893 700	100	0	400	77 200	129 300	200	3 600	400	1 104 900
Δ	1%	-	-	300%	5%	19%	-83%	140%	100%	4%

- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **1,3 m³/ha/an**
- ▶ Récolte annuelle de **2,7 %** du volume total sur pied
- ▶ **13 %** des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin



→→ Résultats préliminaires par unité d'aménagement

Unités d'aménagement	Possibilités forestières 2023-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
023-71	1 126 300	200	0	800	122 400	196 600	28 700	6 500	600	1 482 100
024-71	1 567 200	0	0	500	65 300	153 700	500	3 500	300	1 791 000
025-71	2 323 100	100	0	100	343 600	327 400	7 100	4 900	100	3 006 400
027-51	893 700	100	0	400	77 200	129 300	200	3 600	400	1 104 900
2023 - 2028	5 910 300	400	0	1 800	608 500	807 000	36 500	18 500	1 400	7 384 400
2018 - 2023	5 747 700	200	0	1 400	602 100	791 400	53 500	19 200	1 200	7 216 700
Écart	3%	100%	0%	29%	1%	2%	-32%	-4%	17%	2%

- ▶ Unités sans nouveau calcul : 025-71 : **-2%** 023-71 : **-4%**
- ▶ Possibilité unitaire préliminaire : **1,4 m³/ha/an**
- ▶ **23 %** des possibilités forestières SEPM sont composés de sapin



EXPLICATIONS DES ÉCARTS



→→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs positifs

- ▶ Gain de territoire destiné à l'aménagement dans l'unité d'aménagement 024-71

Suite aux modifications apportées à la limite territoriale des forêts attribuables « Secteur des Montagnes blanches »

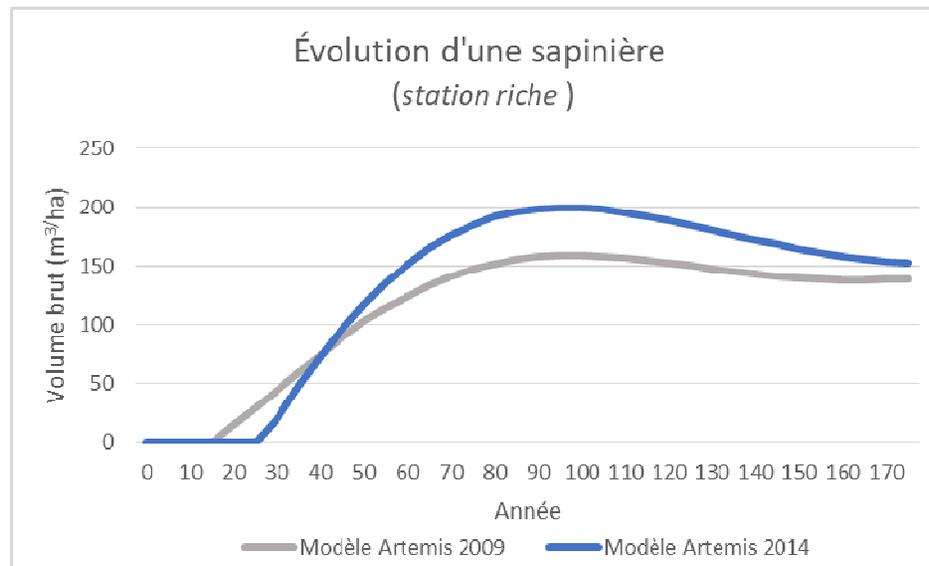
- ▶ Plus de **150 000 m³ par année** sont attendus de ce secteur
 - ▶ **Enjeu de durabilité** de la ressource



→→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs positifs

Révision des modèles de croissance

- ▶ L'évolution de la forêt montre un accroissement plus élevé que précédemment, en particulier pour le sapin





→→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs positifs

- ▶ Organisation spatiale moins limitante (100% par compartiments)
- ▶ Stratégies d'aménagement différentes de celles du passé
- ▶ Augmentation des budgets voués à l'aménagement forestier



→→→ Écarts par rapport à 2018-2023 – Facteurs négatifs

- ▶ Identification plus précise des pentes (LIDAR) : estimé à **-1,5%**
- ▶ Retrait des lisières boisées : estimé à **-1,9%**

→→ Stratégie d'aménagement - Récolte





→→→ Types de récolte (ha/an)

Unités d'aménagement	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
023-71	8 910	220	1 050	0
024-71	16 800	0	650	0
025-71	23 680	150	1 680	0
027-51	8 870	20	780	0
2023 - 2028	58 260	390	4 160	0
2018 - 2023	57 333	1 079	5 568	0
Écart	2%	-64%	-25%	0%

*Inclut la coupe progressive régulière

**Inclut la coupe de jardinage



→→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Hausse des coupes totales en lien avec les augmentations des possibilités forestières
- ▶ Proportion de coupes partielles inférieures à celle du passé
8 % (12 % en 2018-2023)
- ▶ Cibles d'éclaircies commerciales revues à la baisse
400 ha/an (1 000 ha/an en 2018-2023)



→→ Stratégie d'aménagement – Traitements sylvicoles





→→→ Traitements sylvicoles non commerciaux (ha/an)

Unités d'aménagement	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
023-71	3 040	660	2 990	1 580
024-71	2 500	4 400	3 030	1 760
025-71	8 700	2 290	3 340	2 710
027-51	2 500	3 200	2 310	1 320
2023 - 2028	16 740	10 550	11 670	7 370
2018 - 2023	18 830	2 330	6 750	7 770
Écart	-11%	353%	73%	-5%



→→→ Principaux écarts avec 2018-2023

- ▶ Stratégie axée davantage sur le regarni (objectif de plein boisement)
10 600 ha (2 300 ha en 2013)

Proportion des coupes avec des activités de reboisement

- ▶ Plantations : 29 % (moyenne provinciale : 28 %)
- ▶ Regarnis : 18 %
- ▶ Régénération naturelle extensive : 53 %



→→→ Budget prévu pour la sylviculture (\$ / an)

Budget disponible de 56,7 M \$ / an

Unités d'aménagement	Budget disponible	Budget investi	%
023-71	12 970 475	11 936 844	92%
024-71	12 686 600	12 686 600	100%
025-71	19 249 000	18 643 000	97%
027-51	11 779 000	10 986 000	93%
Total	56 685 075	54 252 444	96%



PROCHAINES ÉTAPES



→→→ Commentaires attendus

- ▶ Dépôt des résultats préliminaires
 - ▶ Site Internet : www.forestierenchef.gouv.qc.ca
- ▶ Réception des commentaires pour le **13 juin 2021**
 - ▶ Par courriel à bureau@fec.gouv.qc.ca
- ▶ Bien identifier **l'unité d'aménagement**



→→→ Commentaires attendus

- ▶ Ayant une portée sur un grand territoire et sur un long horizon de temps
- ▶ Éléments qui peuvent être considérés au calcul
- ▶ Modalités quantifiables

Exemple

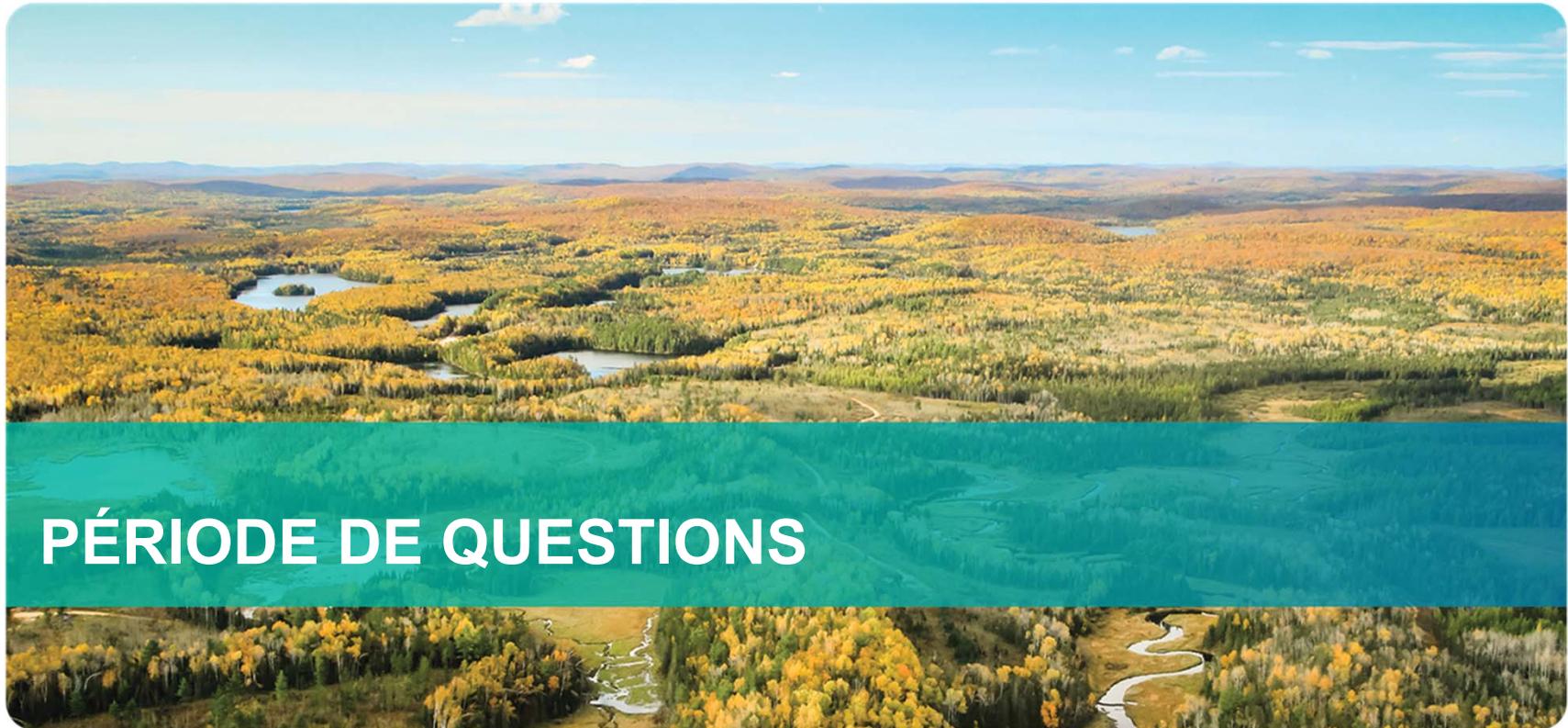
- ▶ Augmenter ou diminuer les travaux sylvicoles de x % ou x ha/an



→→→ Prochaines étapes

- ▶ Analyses des commentaires reçus : été 2021
- ▶ Production d'un rapport sur le suivi des commentaires et de leur traitement : automne 2021
- ▶ Détermination : automne 2021





PÉRIODE DE QUESTIONS